



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1657, ROUTE 202

Les requérants désirent régulariser l'implantation de leur bâtiment construit avant l'entrée en vigueur le rendant dérogatoire. Le bâtiment est implanté à 6 mètres de la ligne avant alors que la réglementation exige une marge avant de 9 mètres; et le total de ses marges latérales est de 5.97 mètres au lieu des 8 mètres exigés.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 21 décembre 2020

Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce 21 décembre 2020 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2020.

Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier